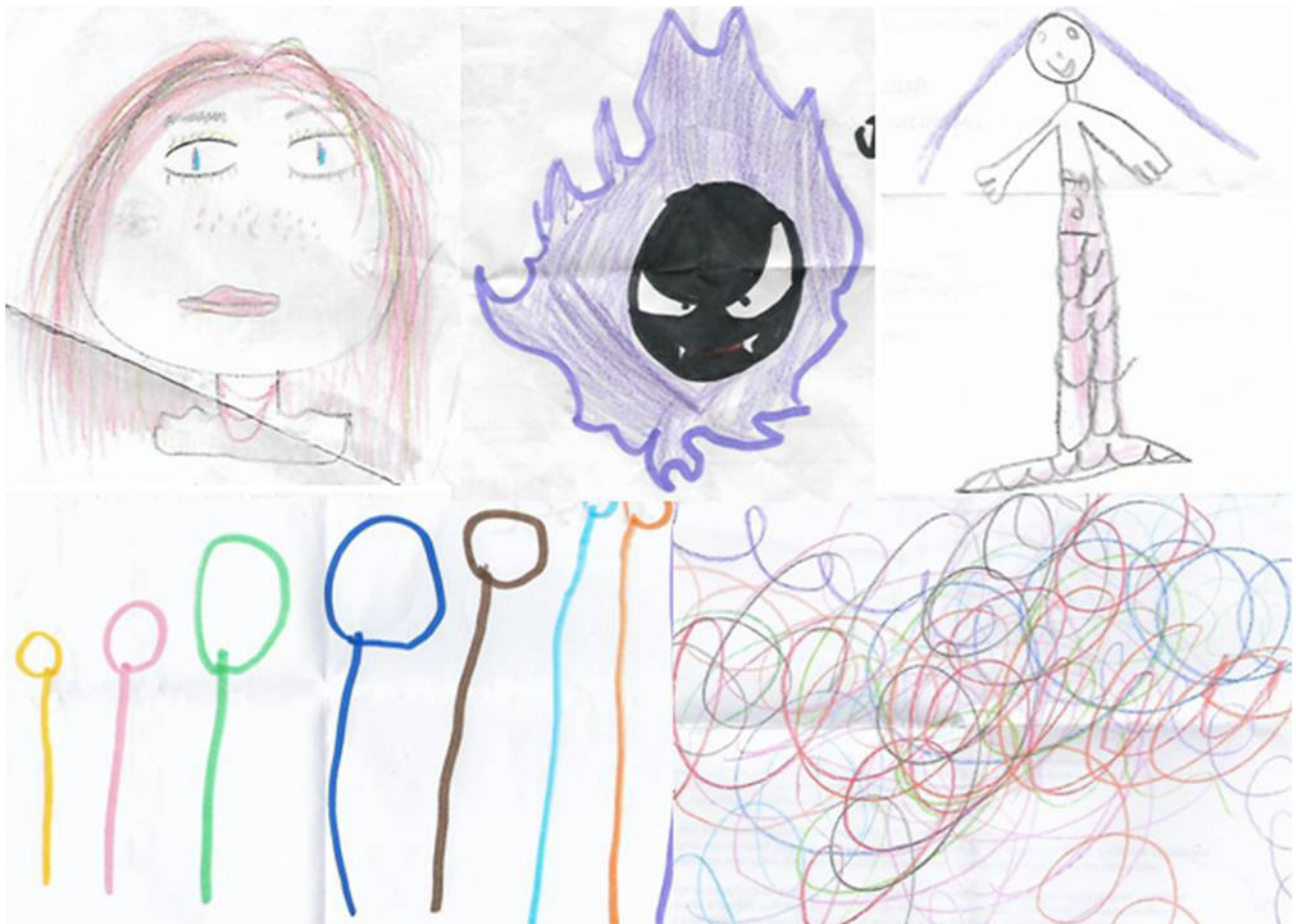


Projet Pédagogique

Accueil périscolaire de Larré

Année 2022 – 2023



Introduction :

L'accueil périscolaire est un moment subsidiaire à l'école. Lorsque l'enfant arrive le matin, il a déjà en tête que c'est pour aller en cours, à nous de faire de ce temps de transition entre son arrivée dans l'établissement et son arrivée en classe, de même que pour la sortie d'école, un moment à part.

Nous souhaitons ainsi laisser un certain nombre de choix à l'enfant, pour occuper son temps comme il lui convient tout en respectant le rythme de chaque enfant présent. C'est aussi l'occasion pour eux de se retrouver avec d'autres élèves de l'école, qu'ils ne côtoient pas spécialement le reste de la journée, d'avoir encore plus de copains.

Ce projet pédagogique, réalisé en équipe avec le personnel communal (ATSEM et agents) est conçu afin de vous expliquer, parents, enfants, le fonctionnement de l'accueil périscolaire de Larré, en répondant au projet éducatif de la commune.

1 – Le contexte :

L'accueil périscolaire est composé de trois temps forts. La garderie du matin, regroupant toutes les tranches d'âge de l'école, le temps de pause méridienne, divisé lui-même en deux temps, pour deux services de cantine, effectué dans la cour, et enfin la garderie du soir, séparant les maternelles des élèves élémentaire. Des moments qu'il faut organiser différemment en fonction du nombre d'enfant et de leurs tranches d'âge. Dans le cas où des contraintes sanitaires seraient en vigueur, chaque temps sera réorganisé en groupe classe afin de minimiser les contaminations croisées.

2 – structure de l'accueil périscolaire :

L'organisateur est la Mairie de Larré (collectivité territoriale 02 97 67 20 50). Elle est coordonnée par La conseillère déléguée à l'Enfance Jeunesse et à la Vie scolaire Nathalie DELBOS (06 81 47 90 97 / 09 88 47 22 50).

L'accueil périscolaire de Larré ouvrira ses portes sur toutes les périodes scolaires incluant ce Projet Pédagogique les lundis, mardis, jeudis, vendredis. Pour que vos enfants puissent bénéficier de l'accueil, ils doivent être inscrits auprès de la Mairie de Larré.

Lorsqu'un enfant est inscrit à l'accueil, il s'engage, ainsi que sa famille, à respecter le règlement intérieur de celui-ci. En cas de non respect, l'organisateur se réserve le droit de refuser l'accueil d'un enfant.

Nous utilisons le bâtiment réservé à la garderie sous l'école pour tous les enfants venant à l'accueil du matin, la cour de l'école (et/ou les bâtiments de l'école par mauvais temps) le midi, pour le soir, la garderie sous l'école pour l'accueil des maternelles et la cour ainsi que la salle multi-activités de l'école pour les élèves d'élémentaire.

Ces bâtiments ont une capacité d'accueil de 40 enfants pour la garderie sous l'école et de 25 enfants pour la salle multi-activités.

Cet accueil est ouvert à tous les élèves de l'école primaire de Larré. Il peut, suivant dérogation, accueillir des enfants d'autres écoles lorsque la situation sanitaire ne s'y oppose pas. (Exemple de cas : un enfant de la commune scolarisé dans un établissement spécialisé peut être déposé à l'accueil périscolaire en attendant son taxi, à condition que les horaires se coordonnent avec celui de l'ouverture de l'accueil.) Nos bâtiments sont tous accessibles pour des personnes à mobilité réduite.

Dans le respect du développement de l'enfant, les groupes sont naturellement répartis entre les maternelles et les élèves d'élémentaire.

L'accueil périscolaire se fait sur les plages horaires suivantes :

- 7h30 – 8h35
- 11h45 – 12h35
- 12h35 - 13h20
- 16h30 – 18h30

En cas de normes sanitaires applicable, l'accueil peut être modulé pour pouvoir désinfecter les locaux.

3 – Les équipes :

L'équipe d'accueil périscolaire

Adjoint technique Sophie Le Brun, directrice stagiaire
ATSEM Fabienne Senet
ATSEM Emmanuelle Le Mellec

L'équipe échange régulièrement à l'oral et par mail sur l'organisation du temps d'accueil périscolaire, lors de ces temps nous abordons les sujets suivant :

- Organisation générale de l'année scolaire
- Installation et organisation des locaux
- Renouvellement des jeux à disposition
- Ajustement des protocoles sanitaires liés au covid 19

En cas d'absence de l'une de ces personnes, elles sont remplacées par un agent extérieur ou un élu.

L'équipe de restauration

Elle se compose de trois personnes, un agent communal, Marie Oillic, et deux personnes employées en CDD pour la période scolaire. L'équipe travaille en cuisine, en salle et participe au nettoyage et la désinfection de la cantine après le repas. La cantine se trouve juste au dessus de l'école, on y accède par la cour de l'école, l'accueil périscolaire sur la pause méridienne vient en complément du repas, il n'y a pas de facturation pour cette tranche horaire.

L'équipe du ménage

Marie Oillic et Sophie Le Brun, sont affectées tous les soirs ainsi que le mercredi, pour le ménage quotidien. L'équipe peut être augmentée en cas de crise sanitaire.

4 – La situation actuelle :

Organisation du temps de la journée :

7h30 – 8h30 : Accueil des enfants

Suivant l'heure de son arrivée, l'enfant peut réaliser des activités au calme, seul ou en groupe, afin de respecter le rythme de chacun, les groupes sont formés principalement de 4 enfants par espace de jeu. Les espaces sont affectés en fonction de leur âge. L'enfant peut prendre un en-cas s'il n'a pas pris de petit déjeuner.

8h30-8h35 : préparation des enfants et accompagnement en classe. Les enfants sont rangés par classe, les plus petits accompagnés des plus grands.

11h45-12h34 : Les enfants sont dans la cour de l'école sous la surveillance des agents communaux et ATSEM, l'occupation de leur temps est libre. Des activités spécifiques leur sont proposées en cas de pluie.

12h34 – 12h40 : échanges des groupes dans la cour, les ATSEM accompagnent les maternelles pour sortir de la cantine, le groupe d'élémentaires sort seul, pendant que les autres groupes, sous la surveillance d'un agent, attendent que tous soient descendus pour rejoindre la cantine à leur tour.

12h40 – 13h20 : Les enfants sont dans la cour de l'école sous la surveillance des agents communaux et ATSEM, l'occupation de leur temps est libre. Des activités spécifiques leur sont proposées en cas de pluie.

16h30 – 18h30 : Les élèves de maternelle sont avec les ATSEM pour ce temps de garderie, les élèves d'élémentaire avec l'agent communal. Lorsque le temps le permet, les enfants restent dans la cour de récréation pour prendre leur goûter. De la toussaint aux beaux jours, les enfants de maternelle descendent à la garderie et les élémentaires vont dans la salle multi-activités.

Afin de respecter le rythme de chacun, ils attendent que le goûter soit terminé pour tous les enfants. Ils peuvent faire des activités seul ou en groupe, faire leurs devoirs et au besoin bénéficier d'une aide. A partir de 18h, les élèves d'élémentaire restant, rejoignent les maternelles à la garderie. Au besoin, nous faisons la transmission entre des événements survenus lors du temps scolaire avec les parents. (Exemple : draps à laver, changement de l'enfant suite à incident)

L'accueil périscolaire se décharge de toute responsabilité en cas de perte d'objet de valeur apporté par un enfant.

Organisation des temps de surveillance :

Pour répondre au mieux aux besoins des enfants, ils peuvent faire des ateliers libres d'expression, jeux de sociétés, dessins, jeux de réflexions, avec ou sans l'aide d'adulte. Lors de l'accueil du soir, des activités de création peuvent être proposée par l'agent en fonction des périodes. Ces activités ont pour objet de laisser l'enfant libre dans le choix d'occupation de son temps, tout en respectant les choix de ses camarades. Elles permettent de développer l'entraide, l'initiative, l'autonomie de l'enfant.

5 – Les orientations du projet pédagogique :

Notre but, en complément de l'école et du domicile, est d'aider l'enfant à devenir un citoyen, respectueux de son environnement et des gens qui l'entourent afin qu'il trouve sa place au sein d'un groupe. Tous les ateliers proposés, tiennent compte de ce but.

Favoriser l'entraide entre les enfants :

Lorsqu'ils souhaitent faire leurs devoirs, nous encourageons les élèves d'une même classe, ou d'une classe supérieure, à venir en aide s'ils le peuvent, en complément de l'adulte. Lors d'animations de groupes, on fait en sorte qu'ils respectent les règles du jeu, qu'ils se respectent les uns les autres et qu'ils s'encouragent mutuellement.

Favoriser la prise d'initiative :

Même si on lui propose des activités déjà installées, il peut, s'il le souhaite, proposer sa propre activité, une manière d'affirmer son expression personnelle. Il choisit également l'activité qu'il souhaite faire en fonction de la disponibilité des ateliers

Favoriser l'autonomie : Dans la mesure du possible, les enfants sont encouragés à réaliser leur activités au maximum sans l'intervention d'un adulte, le fait d'être autonome, peut encourager l'enfant à aider les autres par la suite.

Afin de résumer ce que nous venons d'illustrer, voici un tableau explicatif :

Objectif	Moyens mis en œuvre	Les objectifs sont atteints
Favoriser l'entraide	Etablissement de règles de vie communes et connues de tous L'animateur est présent pour s'assurer de l'attitude des enfants entre eux Les enfants de toutes tranches d'âge (lorsque le protocole sanitaire ne s'applique pas) partagent un lieu ou du matériel en commun L'animateur s'assure que les enfants appliquent leur sens civique en insistant sur l'importance du « bonjour » « au revoir » « merci » « s'il te plaît » « pardon »	Les enfants se respectent, ils règlent leurs différends sans avoir besoin de l'intervention d'un adulte, ils disent « bonjour » et « au revoir » d'eux même, l'enfant a trouvé sa place au sein du groupe l'enfant demande de l'aide de lui-même s'il en a besoin auprès d'un enfant ou d'un adulte
Favoriser la prise d'initiative	L'enfant a la possibilité de choisir ses activités parmi celle proposées à son arrivée, si aucune ne lui convient, il demande pour en faire une autre Un large choix de matériel est à leur disposition, sur demande L'enfant est encouragé dans ses créations, dessins... Les enfants sont invités à des activités de groupe type mimes, jeu de devinettes. Les envies des enfants sont prises en compte dans le choix des activités communes.	L'enfant connaît les lieux et demande de lui-même une activité L'enfant présente ses créations aux autres présents L'enfant est acteur des jeux L'enfant propose des activités
Favoriser l'autonomie	Le rythme et les besoins de chaque enfant sont respectés des repères sont mis en place au sein de la structure en choisissant son activité, l'enfant décide lui-même de l'organisation de son temps	L'enfant se sent bien dès son arrivée et tout au long de la journée L'enfant occupe son temps sans avoir besoin de l'aide d'un adulte

Parmi les activités proposées à l'accueil périscolaire, l'enfant a de multiples choix. Jeux de société, jeux de construction, jeux de balle, jeux collectifs, il peut aussi faire appel à son imagination pour inventer ses propres jeux, réaliser des dessins, fabriquer des bracelets, des collages...

Pour assurer la sécurité des enfants lors de ces temps, des zones sont établies pour les activités, les jeux de balle ne sont pas dans la même zone qu'un jeu calme, les ateliers créatifs sont sur des tables afin que chacun puisse profiter de son activité au maximum.

Chaque enfant a sa place au sein de l'accueil, nous avons à cœur à ce que tous les enfants trouvent la leur. C'est pourquoi les enfants sont répartis par catégorie d'âge entre les élémentaires et les maternelles. Cela favorise l'insertion. Conscient que chaque enfant n'a pas les mêmes centres d'intérêts, les enfants de 6 à 11 ans peuvent se retrouver, toujours dans le but que chaque enfant trouve sa place. Certains CP peuvent préférer des activités faites par des CM ou l'inverse est également possible. Nous souhaitons que les enfants ne voient pas l'âge qui les sépare mais l'activité qui les rassemble.

Dans le cas où un enfant accueilli est en situation de handicap, nous encourageons celui-ci à participer aux activités de groupe, s'il s'agit d'un jeu collectif ou de balle, il peut tout à fait faire « l'arbitre » afin de faire parti intégrale du jeu s'il en a l'envie. L'ensemble des activités proposées sont accessible à tous.

6 – Le rôle de l'animateur

Le rôle de l'animateur est bien spécifique, il doit savoir s'adapter à la catégorie d'âge qu'il accompagne. Il doit être disponible et bienveillant envers les enfants, rassurant aussi. Il doit être à l'écoute des besoins et des émotions de chacun, transmettre les informations. Il doit assurer la sécurité physique de l'enfant, faire qu'il évolue dans un milieu adapté, l'animateur établit également des relations de confiance entre enfants, parents et animateurs propres à maintenir la sécurité affective (confiance, vigilance, respect). Au-delà, son rôle consiste aussi à appliquer les premiers soins pour les bobos bénins et doit être exemplaire dans ses gestes et ses paroles face aux enfants. Il sait se remettre en question lorsqu'une situation le lui impose, et accompagne l'enfant dans ses apprentissages au travers des activités.

Nous espérons que ce document explique clairement notre fonctionnement ainsi que nos objectifs concernant l'accueil périscolaire de Larré et que le rôle que nous jouons a bien été compris.

Nous souhaitons que cette structure évolue dans le respect de chacun.

L'équipe de l'accueil périscolaire remercie chaque lecteur de ce projet pédagogique et l'invite à en devenir acteur.

L'équipe d'encadrement
de l'accueil périscolaire de Larré